



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRE/2005/23
25 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail de l'éclairage et
de la signalisation lumineuse (GRE)
(3-7 octobre 2005)

**ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTÉ DE
LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION^{1, 2, 3}**

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
du lundi 3 octobre 2005 à 14 h 30
au vendredi 7 octobre 2005 à 12 h 30

¹ De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont donc priés de compléter l'une des formules d'inscription ci-jointes (également disponibles sur le site Internet de la Division des transports de la CEE-ONU: <http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, au secrétariat de la CEE-ONU, soit par télécopie (+41-22-917-0039), soit par courrier électronique (nelly.enonler@unece.org ou juris.dzintars@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter (munis de la formule d'inscription remplie) au bureau des plaques d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève, afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE-ONU (poste 71112 ou 72106).

² Pour des raisons d'économie, les documents officiels et informels qui ont été expédiés par courrier ou affichés sur le site Web de la CEE-ONU avant la session ne seront plus disponibles en salle. Les délégations sont donc priées de bien vouloir venir à la réunion munies de leur exemplaire des documents. (Adresse Internet du WP.29: <http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>. Cliquer GRE puis «Working Documents» ou «Informal Documents».)

³ Pour la traduction des documents officiels mentionnés ci-dessus, les délégués peuvent consulter le nouveau système de documentation officielle (ODS) à l'adresse suivante: <http://documents.un.org>.

Note: Le présent document est distribué uniquement aux experts de l'éclairage et de la signalisation lumineuse.

GE.05-22011 (F) 110805 120805

Point de l'ordre du jour

Documents

ACCORD DE 1998 – Règlements techniques mondiaux (rtm)

1. ÉLABORATION DE NOUVEAUX RTM

- 1.1 Rtm n° x (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse)
Proposition de nouveau rtm présentée par le Canada.

TRANS/WP.29/GRE/54, par. 4 et 5
TRANS/WP.29/GRE/2001/6/Rev.5

- 1.2 Échange de vues sur la possibilité d'élaborer de nouveaux rtm concernant un faisceau harmonisé et les dispositifs d'éclairage avant des véhicules automobiles (y compris le système AFS et les feux de brouillard).

TRANS/WP.29/GRE/54, par. 6 et 7

ACCORD DE 1958

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

2. RÈGLEMENT N° 10 (Compatibilité électromagnétique)

TRANS/WP.29/GRE/54, par. 8 et 9

Proposition de la Commission européenne (CE) concernant l'alignement du Règlement n° 10 sur la directive correspondante de l'Union européenne, accompagnée d'une justification détaillée, si la proposition est disponible.

3. RÈGLEMENT N° 48 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse)

- 3.1 Version révisée de la proposition de l'Allemagne concernant la tension de fonctionnement des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse.

TRANS/WP.29/GRE/54, par. 12
TRANS/WP.29/GRE/2003/20/Rev.2

- 3.2 Proposition de la Commission européenne concernant la signalisation lumineuse des freinages d'urgence, si elle est disponible. Rapport de la Commission européenne concernant la réunion commune d'experts GRE/GRRF.

TRANS/WP.29/GRE/54, par. 13 à 19

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Documents</u>
3.3 Proposition de synthèse du GTB et de l'OICA concernant l' <u>activation d'un témoin</u> en cas de mauvais fonctionnement des feux indicateurs de direction équipés de sources lumineuses multiples, si elle est disponible.	TRANS/WP.29/GRE/54, par. 20
3.4 Proposition présentée conjointement par l'Allemagne et le Royaume-Uni visant à <u>limiter le temps d'allumage du feu stop activé par le ralentisseur</u> , si elle est disponible.	TRANS/WP.29/GRE/54, par. 25
3.5 Proposition de la Suède concernant des <u>dispositifs servant à éclairer les abords des portes des autobus et des autocars</u> .	TRANS/WP.29/GRE/54, par. 30 TRANS/WP.29/GRE/2005/25
3.6 Proposition de l'Allemagne concernant le <u>fonctionnement des feux de stationnement</u> .	TRANS/WP.29/GRE/2005/26
3.7 Proposition de la France concernant une <u>meilleure définition des caractéristiques de visibilité</u> .	TRANS/WP.29/GRE/2005/28
4. RÈGLEMENT N° 86 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les tracteurs) Proposition du GTB visant à introduire des <u>plaques d'identification arrière pour véhicules lents</u> (par construction) et leurs remorques.	TRANS/WP.29/GRE/54, par. 26 TRANS/WP.29/GRE/2005/33
5. AMENDEMENTS COLLECTIFS	
5.1 Proposition du GTB visant à <u>simplifier les marques d'homologation</u> .	TRANS/WP.29/GRE/54, par. 27 TRANS/WP.29/GRE/2004/24
5.2 Proposition de la CE concernant la nécessité de <u>préciser le champ d'application des Règlements sur l'éclairage et la signalisation lumineuse</u> .	TRANS/WP.29/GRE/54, par. 33 et 34 TRANS/WP.29/GRE/2005/27
5.3 Proposition du GTB concernant <u>les prescriptions applicables aux marquages des projecteurs</u> (Règlements n ^{os} 19, 98 et 113).	TRANS/WP.29/GRE/54, par. 62 TRANS/WP.29/GRE/2005/30

Point de l'ordre du jourDocuments

6. NOUVEAUX POINTS GÉNÉRAUX

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION ET DE MARQUAGE

- | | | |
|------|--|--|
| 7. | RÈGLEMENT N° 4 (Éclairage des plaques d'immatriculation arrière)
Proposition du GTB concernant l' <u>éclairage des plaques d'immatriculation arrière</u> , si elle est disponible. | TRANS/WP.29/GRE/54, par. 56 |
| 8. | RÈGLEMENT N° 6 (Feux indicateurs de direction)
Proposition commune du GTB et de l'OICA concernant l' <u>utilisation des feux indicateurs de direction à sources lumineuses multiples</u> , si elle est disponible. | TRANS/WP.29/GRE/54, par. 55
(TRANS/WP.29/GRE/2005/9) |
| 9. | RÈGLEMENT N° 70 (Plaques d'identification arrière)
Proposition de la Pologne concernant les <u>essais de rigidité des plaques d'identification arrière</u> . | TRANS/WP.29/GRE/54, par. 38
TRANS/WP.29/GRE/2005/24 |
| 10 | RÈGLEMENT N° 87 (Feux de circulation diurne)
Propositions concernant la <u>réduction de la plage éclairante des feux de circulation diurne et leur allumage automatique</u> . | TRANS/WP.29/GRE/54, par. 39 à 44
TRANS/WP.29/GRE/2004/5/Rev.1
TRANS/WP.29/GRE/2004/42
TRANS/WP.29/GRE/2005/13 |
| 11. | CARACTÉRISTIQUES DE COULEUR | |
| 11.1 | Proposition du Royaume-Uni concernant les <u>amendements collectifs aux caractéristiques de couleur</u> , si elle est disponible. | TRANS/WP.29/GRE/54, par. 45 |
| 12. | Proposition du GTB concernant les <u>phénomènes de lumière parasite et de décoloration des dispositifs de signalisation et de marquage</u> , pourvus de glaces transparentes (teintées ou blanches), si elle est disponible. | TRANS/WP.29/GRE/54, par. 52 |
| 13. | Rapport de la CE sur l'avancement des travaux du groupe de travail informel sur l'élaboration d'une proposition concernant le <u>marquage de gabarit des véhicules de grandes dimensions</u> . | TRANS/WP.29/GRE/54, par. 54
TRANS/WP.29/GRE/2005/44 |

Point de l'ordre du jour

Documents

14. NOUVEAUX POINTS RELATIFS AUX
DISPOSITIFS DE SIGNALISATION ET
DE MARQUAGE

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES DISPOSITIFS
D'ÉCLAIRAGE DE LA ROUTE

15. RÈGLEMENT N° 98 (Projecteurs munis de sources lumineuses à décharge)
Version révisée des propositions du GTB concernant la définition de la ligne de coupure et le faisceau de route harmonisé, si elle est disponible.
TRANS/WP.29/GRE/54, par. 57 à 62
TRANS/WP.29/GRE/2005/19
16. RÈGLEMENT N° 112 (Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique)
- 16.1 Proposition du Japon concernant la suppression des dispositions applicables aux projecteurs de classe A.
TRANS/WP.29/GRE/54, par. 63
TRANS/WP.29/GRE/2005/35
- 16.2 Version révisée des propositions du GTB concernant la définition de la ligne de coupure et le faisceau de route harmonisé, si elle est disponible.
TRANS/WP.29/GRE/54, par. 64 à 67
TRANS/WP.29/GRE/2005/20
- [TRANS/WP.29/GRE/2003/24/Rev.1]
17. RÈGLEMENT N° 45 (Nettoie-projecteurs)
Proposition du GTB concernant l'introduction d'un faisceau de croisement harmonisé à l'échelle mondiale.
TRANS/WP.29/GRE/54, par. 80
TRANS/WP.29/GRE/2005/21
18. FEUX DE BROUILLARD AVANT
- 18.1 RÈGLEMENT N° 37 (Lampes à incandescence)
Proposition du GTB visant à clarifier la question de la catégorie de source lumineuse à utiliser dans les feux de brouillard avant.
TRANS/WP.29/GRE/54, par. 71
TRANS/WP.29/GRE/2005/34
- 18.2 RÈGLEMENT N° 19 (Feux de brouillard avant)
Proposition commune de la France et de l'Allemagne concernant l'homologation des sources lumineuses pour feux de brouillard avant.
TRANS/WP.29/GRE/54, par. 70
TRANS/WP.29/GRE/2004/19/Rev.1

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Documents</u>
19. SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE AVANT ADAPTATIF (AFS)	
19.1 Examen des <u>amendements aux Règlements n^{os} 45 et 48 concernant le système AFS.</u>	TRANS/WP.29/GRE/54, par. 76 à 79 TRANS/WP.29/2005/29 TRANS/WP.29/2005/54 TRANS/WP.29/GRE/2005/22
20. NOUVEAUX POINTS CONCERNANT LES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE DE LA ROUTE	
20.1 Proposition du GTB concernant l' <u>éclairage en virage</u> (Règlement n ^o 98).	TRANS/WP.29/GRE/2005/31
20.2 Proposition du GTB concernant l' <u>éclairage en virage</u> (Règlement n ^o 112).	TRANS/WP.29/GRE/2005/32
20.3 Proposition du GTB concernant les <u>modules DEL dans les projecteurs</u> (Règlement n ^o 48).	TRANS/WP.29/GRE/2005/36
20.4 Proposition du GTB concernant les <u>modules DEL dans les projecteurs</u> (Règlement n ^o 112).	TRANS/WP.29/GRE/2005/37
20.5 Proposition du GTB concernant les <u>amendements techniques à certaines catégories de lampe à incandescence</u> dans le Règlement n ^o 37.	TRANS/WP.29/GRE/2005/38 TRANS/WP.29/GRE/2005/39
21. NOUVEAUX POINTS CONCERNANT LES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE DES MOTOCYCLES	
22. FEUX À INTENSITÉ LUMINEUSE VARIABLE	
22.1 Propositions du GTB concernant les <u>feux indicateurs de direction à intensité lumineuse variable</u> (Règlement n ^o 6).	TRANS/WP.29/GRE/2005/40
22.2 Propositions du GTB concernant certains <u>feux de signalisation lumineuse à intensité lumineuse variable</u> (Règlement n ^o 7).	TRANS/WP.29/GRE/2005/41
22.3 Propositions du GTB concernant les <u>feux de brouillard arrière à intensité lumineuse variable</u> (Règlement n ^o 38).	TRANS/WP.29/GRE/2005/42
22.4 Propositions du GTB concernant l'installation de dispositifs de signalisation lumineuse à <u>intensité lumineuse variable</u> (Règlement n ^o 48).	TRANS/WP.29/GRE/2005/43

Point de l'ordre du jour

Documents

QUESTIONS DIVERSES

- | | |
|---|--|
| 23. Proposition d'amendements du GTB à la <u>Convention sur la circulation routière</u> (Vienne, 1968). | TRANS/WP.29/GRE/54, par. 86
TRANS/WP.29/GRE/2005/29 |
| 24. Débat général sur l' <u>orientation des travaux du GRE</u> . | TRANS/WP.29/GRE/54, par. 87 |
| 25. Grandes lignes de la préparation et de la soumission des documents. | TRANS/WP.29/GRE/1042 |

ÉLECTION DU BUREAU

Conformément à l'article 37 de son règlement intérieur (TRANS/WP.29/690), le GRE élira son Président pour les sessions programmées pendant l'année 2006.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA *Please Print*

Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. <input type="checkbox"/>	Family Name	First Name
Mrs. <input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Ms. <input type="checkbox"/>	Date of Birth: / /	(dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation <input type="checkbox"/>	Observer Organization <input type="checkbox"/>	Participation
Delegation Member <input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.) <input type="checkbox"/>	From <input type="text"/>
Observer Country <input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below) <input type="checkbox"/>	Until <input type="text"/>

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference	English <input type="checkbox"/>	French <input type="checkbox"/>	Other <input type="checkbox"/>
Origin of Identity Document	Passport or ID Number	Valid Until	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Official telephone N°.	Fax N°.	Official Occupation	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official



**UNITED NATIONS GENEVE
CONFERENCE PARTICIPANT REGISTRATION
LONG DURATION / EXPERT FORM**

Please use block capitals when filling in this form

Name of Delegate			
Participant of Country / Organization / Agency			
Expected date of arrival		Number of conferences you attend each year	
Official Occupation			
Passport Number		Passport Expiration date	
Office Telephone No.		Office fax No.	
Email Address			
Permanent Official Address or Home Address			
Signature of Delegate			

Name of Authorizing Officer		<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> Please attach a recent COLOUR photograph here if form is sent by post in advance of conference date. Please print your name on the reverse side of the photograph. </div>
Signature of Authorizing Officer		
Section stamp and date		

Note: Long duration conference badges may be requested only by the responsible Host Secretariat for participants arriving from governmental institutions and/or governmental organizations by using the Long Duration/Expert Form.

This type of badge is issued to individuals participating in four (4) or more conferences/meetings per year.

The date of validity is set by the Security Identification office.

Long duration badges for representatives of Non-Governmental Organizations in consultative status with ECOSOC may be delivered only after official accreditation with the NGO Liaison Office, UNOG.

All other participants from Non-Governmental Organizations NOT in consultative status with ECOSOC require a conference badge of type OTHER per conference. Please use the Conference Registration Form.

FOR SECURITY USE ONLY		
ID CARD NUMBER:	VALID FROM:	VALID UNTIL:
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Security Identification Section

Open 8 a.m. to 5 p.m. non-stop

